

Commission de l'Enseignement supérieur, de la
Recherche et des Médias du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2018–2019

9 OCTOBRE 2018

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 9 OCTOBRE 2018 (MATIN)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 82 du règlement)	3
1.1	Question de M. Michel Colson à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Concurrence excessive dans l'obtention des bourses et impact sur la qualité de la recherche en Fédération Wallonie-Bru xelles»	3
1.2	Question de M. Jamal Ikazban à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Mesures visant à contrer le phénomène du “plafond de verre”»	4
1.3	Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Octroi d'une subvention à la RTBF pour l'organisation de la quatrième édition des “D6bels Music Awards”»	6
1.4	Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «160 000 euros octroyés à l'ASBL Creative Wallonia Engine»	7
1.5	Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Application du “cordon sanitaire médiatique” dans le cadre des élections communales»	8
1.6	Question de M. Christos Doukeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Conséquences du DAB+ sur les radios locales de la Fédération Wallonie-Bru xelles»	9
2	Ordre des travaux	10

Présidence de Mme Isabelle Moinnet, présidente.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 9h30.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

1 Questions orales (Article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Michel Colson à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «*Concurrence excessive dans l’obtention des bourses et impact sur la qualité de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles*»

M. Michel Colson (DéFI). – Les chercheurs sont de plus en plus tiraillés entre leur souhait de produire et partager un savoir de qualité et le contexte concurrentiel qui se renforce et leur impose parfois de trahir leurs idéaux. C’est en tout cas la conclusion principale de l’enquête sur le sujet réalisée par la Fondation Roi Baudouin (FRB).

Seul un projet de recherche sur cinq se voit attribuer un financement européen ou national. La concurrence est donc féroce! Plus d’un universitaire sur deux estime que cela a un impact négatif sur la qualité du travail réalisé. Certes, la concurrence peut être une bonne chose quand elle est encadrée. Mais ici, elle a des conséquences néfastes sur la qualité de la recherche.

Comme les places de postdoctorat et les bourses sont de plus en plus rares, les étudiants doivent gonfler leur *curriculum vitae*. «Dans ce cadre, ce qui est notamment important, ce n’est pas tant la qualité de ce que nous avons produit, que la quantité de nos publications», expliquait Stéphane Adam, professeur de psychologie de l’Université de Liège (ULg) dans une édition de «*La Libre Belgique*». C’est une logique de rentabilité: plutôt que d’écrire un long article, il est conseillé d’en rédiger plusieurs petits. Souvent, des articles sont signés par toute une équipe de chercheurs alors que certains n’ont même pas écrit une ligne, ce qui permet de gonfler les CV.

La tentation est également grande de mener des recherches plus simples, qui se publient plus rapidement ou qui se situent dans des secteurs «à la mode». Il est de moins en moins facile d’effectuer des recherches à risques ou les résultats ne sont pas assurés. Cela est renforcé par le fait que les revues publient les recherches qui ont abouti à un résultat. Pourtant, ne pas être arrivé à un résultat peut également être scientifiquement

intéressant. Bref, la concurrence excessive privilégie la quantité et la rapidité plutôt que le risque et la qualité.

Cette concurrence effrénée trouve son origine dans la rareté des financements de bourses, de postes d’enseignement et de postdoctorat. Un refinancement de la recherche s’impose. Je suis bien conscient des réalités budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, il y a urgence! La qualité de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles est en jeu.

Monsieur le Ministre, quelles sont vos pistes pour améliorer la situation? Quelles sont les pistes de refinancement pour la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles? Pourriez-vous nous détailler l’évolution des budgets de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles depuis dix ans? Quelle est la répartition du financement entre les sciences dites «pures» et les sciences humaines? Cette répartition devrait-elle être adaptée? Pourriez-vous faire une comparaison avec le financement de la recherche dans les pays voisins, comme la France, l’Allemagne ou les Pays-Bas, et avec la Flandre? Des idées de refinancement appliquées dans d’autres pays ou d’autres communautés pourraient-elles inspirer la Fédération Wallonie-Bruxelles?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Les résultats, publiés en novembre 2017, de l’enquête réalisée par la Fondation Roi Baudouin auprès de quelque 1 720 chercheurs actifs au sein de l’ensemble des universités de Belgique sont connus et ont déjà fait l’objet d’échanges au sein de cette Assemblée.

Le financement de la recherche par la Fédération Wallonie-Bruxelles se répartit entre le financement octroyé spécifiquement à la recherche et la partie de l’allocation de fonctionnement que les universités consacrent à la recherche. En résumé, le financement de la recherche dans notre Fédération se répartissait comme suit en 2017: 143 millions d’euros répartis principalement en subventions au Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS) et à ses fonds associés, et environ 170 millions d’euros – soit 25 % de l’allocation de fonctionnement des universités, qui était de 682 millions d’euros en 2017 – au Fonds spécial pour la recherche et aux actions de recherche concertées. En additionnant les deux, nous arrivons à un total de 313 millions d’euros.

L’évolution des budgets totaux consacrés à la recherche scientifique par la Fédération Wallonie-Bruxelles au cours des dernières années est importante puisque, pour la seule part du financement spécifiquement étiqueté «recherche», nous sommes passés de 120 millions d’euros en 2008 à 168 millions en 2018, soit une augmentation de près de 40 %. Cette augmentation observée en 2018 est principalement liée, d’une part, à

l'augmentation de la subvention légale au FNRS – y compris pour les chercheurs permanents à hauteur de 8 millions – et, d'autre part, à l'apparition de la subvention FRS-FNRS pour la gestion opérationnelle de pôles d'attraction interuniversitaires et pour le nouveau programme de recherche intercommunautaire «*Excellence of Science*» (EOS).

Concernant la répartition des moyens entre domaines scientifiques, le Conseil européen de la recherche (CER), comme partout dans le monde, considère qu'il existe trois grands domaines scientifiques, et non pas deux: les sciences exactes et naturelles (SEN), les sciences humaines et sociales (SHS) et les sciences de la vie et de la santé (SVS). Le FRS-FNRS traite séparément la *Foresight*, qui porte sur le développement durable interdisciplinaire, mais qui ne représente cependant qu'un très faible volume par rapport au reste.

En ce qui concerne les octrois de mandats de chercheurs, les SVS sont moins bien représentées en raison d'un nombre plus réduit de candidats. En revanche, ces mêmes SVS sollicitent plus de crédits de fonctionnement et d'équipement. Nous pouvons donc considérer que l'équilibre dans le domaine est assuré.

Ainsi, pour les crédits et projets, les taux de succès sont identiques, quel que soit le domaine scientifique considéré. Si ces taux ont diminué de manière continue ces dernières années, cela est essentiellement dû à l'augmentation continue du nombre de candidats et, plus particulièrement, au nombre croissant de candidats étrangers attirés par la renommée de nos équipes de recherche.

Vous souhaitez établir des comparaisons avec les pays voisins, mais nous devons tenir compte de situations institutionnelles très différentes qui ont une incidence directe sur l'impression que nous avons de la hauteur des financements. Nous songeons par exemple à la part des Régions, voire de l'État fédéral, dans les financements, à côté de celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est généralement admis que des taux de succès trop élevés nuisent à la qualité de la recherche dans la mesure où cela engendre un trop faible niveau de compétitivité, ce qui n'incite pas suffisamment les chercheurs à soumettre des demandes compétitives sur le plan international. À l'inverse, des taux de succès trop faibles, imposant de ne pas financer des proportions importantes de demandes de financement de haute qualité, ne sont pas non plus recommandables.

En général, beaucoup de commissions scientifiques chargées d'évaluer les demandes introduites situent le seuil d'inconfort aux alentours de 20 %. Des taux de succès inférieurs provoquent de l'inconfort pour les commissions scientifiques qui voient alors des proportions significatives de demandes de haute qualité non financées. Le seuil maximal est plus difficile à définir, les commissions d'évaluation scientifiques conçoivent diffi-

lement des taux de succès au-delà de 60 %.

En Flandre, le *Fonds Wetenschappelijk Onderzoek* (FWO) enregistrait un taux de succès de 21,31 % pour les doctorants en 2017, soit 1,69 % de moins qu'au FRS-FNRS, et de 27,39 % pour les post-doctorants, soit de 9,39 % de plus que le FNRS. Le FWO ne dispose cependant pas de chercheurs permanents, alors que le FNRS en compte environ 400, répartis dans les six universités du pays.

En France, les taux de succès de l'Agence nationale de la recherche (ANR) sont relativement bas, à savoir 14,1 %, et sont régulièrement pointés du doigt par les chercheurs. Aux Pays-Bas, l'Organisation néerlandaise pour la recherche scientifique (NWO) tente de maintenir ses taux de succès aux alentours de 25 %, principalement en réduisant le nombre de demandes reçues, à la suite d'un taux trop bas d'environ 15 %. En Allemagne, la Fondation allemande pour la recherche (DFG) maintient des taux légèrement plus élevés qui oscillent autour des 30 % ou plus.

Enfin, au sujet de l'avenir du financement de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles, le refinancement de 8 millions d'euros du FRS-FNRS réalisé cette année n'est, à mes yeux, qu'une première étape. Je continuerai de porter ce projet dans les semaines et mois qui viennent afin de soutenir la recherche et les chercheurs.

M. Michel Colson (Déf). – Je vous remercie pour votre réponse précise et très complète, Monsieur le Ministre. Je craignais, en vous posant la question, que la comparaison avec la Flandre soit très dure pour nous. J'ai peut-être déjà intégré un complexe d'infériorité. Finalement, votre réponse montre que nous n'avons pas trop à rougir, même par rapport à la moyenne européenne. Cependant, ce n'est pas une raison pour nous réjouir de la situation. Je crois, malheureusement, que cette problématique est européenne.

1.2 *Question de M. Jamal Ikazban à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Mesures visant à contrer le phénomène du "plafond de verre"»*

M. Jamal Ikazban (PS). – Monsieur le Ministre, quelle place donnons-nous, dans notre pays, aux scientifiques de la gent féminine? Si nous pouvons nous réjouir du fait qu'il y ait autant d'hommes que de femmes parmi les chercheurs débutants, la situation est moins reluisante aux échelons supérieurs qui comptent à peine 28 % de femmes pour 72 % d'hommes.

La question n'est pas neuve et ne concerne pas que la Belgique. Ainsi, en 2005, la Charte européenne du chercheur recommandait notam-

ment de veiller à l'équilibre entre les sexes afin d'adopter une politique d'égalité des chances lors du recrutement et des étapes ultérieures de la carrière. En 1999, un groupe d'experts chargé de promouvoir les femmes dans les sciences au sein des États membres de l'Union européenne et des États associés s'était réuni pour la première fois à Helsinki afin de réfléchir à la question. L'année suivante, la Commission européenne a créé le groupe d'Helsinki, devenu au fil des ans un forum d'échanges et de rencontres. En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette recommandation s'est traduite par le «partenariat Wallonie-Bruxelles pour les chercheuses et les chercheurs» et par six actions spécifiques en faveur de l'égalité des genres.

Il y a un an, le constat de la «Quinzaine du genre» organisée à l'Université Saint-Louis de Bruxelles était édifiant: l'égalité entre les femmes et les hommes dans le monde académique et scientifique est loin d'être une réalité. Dans les universités de Belgique francophone, seuls 16 % des postes de professeurs ordinaires sont occupés par des femmes. À l'Université catholique de Louvain (UCL), ces dernières ne sont que 12 %.

Afin de lutter contre le «plafond de verre» et appliquer la recommandation relative à la pérennisation du Comité femmes et sciences de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce comité est devenu, en 2016, l'organe consultatif officiel chargé d'émettre des recommandations au gouvernement sur la question du genre dans les carrières académiques et scientifiques afin de favoriser la participation équilibrée des hommes et des femmes.

Les mentalités évoluent dans nos universités. Ainsi, l'Université libre de Bruxelles (ULB) a pris conscience de la nécessité de favoriser l'égalité des sexes, notamment en prolongeant la bourse octroyée aux femmes en cas de congé de maternité ou en augmentant d'un an par enfant la date limite pour postuler à un mandat.

Près de deux ans après l'installation du Comité femmes et sciences, pouvez-vous me faire un premier état de la situation? Quelles ont été les thématiques abordées par le Comité? Quels sont les principaux obstacles identifiés par ce groupe par rapport au maintien des femmes dans le giron académique? L'année dernière, les masters en genre ont été lancés. Même si le projet n'en est qu'à ses débuts, pourriez-vous nous faire un premier état des lieux? D'autres mesures ont-elles été prises afin d'encourager les femmes à poursuivre une carrière académique?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Il est difficile de résumer en peu de temps le travail impressionnant réalisé par le Comité femmes et sciences. Je reprends donc ici brièvement les grands axes de son programme de travail 2017-2018, ainsi que quelques exemples d'actions

qu'il a menées.

L'axe de travail n°1 concernait les critères de régulation de la recherche et des carrières. Il s'agissait de mener une réflexion sur les effets négatifs des modes de régulation actuels de la recherche en termes d'égalité entre les hommes et les femmes, de promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les projets de recherche ou encore d'examiner les conditions d'une mobilité internationale non discriminante dans les carrières scientifiques. Des actions concrètes ont été réalisées dans ce cadre, telles que l'organisation d'un midi de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) sur les alternatives à la mobilité internationale. Une enquête a également été effectuée auprès des bailleurs de fonds au sujet de l'intégration des critères de genre et de sexe dans la recherche. Ces critères sont de plus en plus pris en considération dans l'attribution des financements européens. Les résultats de cette enquête ont conduit le Comité à organiser prochainement des journées de formation pour les universités, afin d'aider les chercheurs à intégrer ces critères dans leurs projets de recherche.

L'axe de travail n°2 ciblait la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. L'objectif était de diagnostiquer les dispositifs et mesures mis en place dans les universités en faveur d'une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie privée tout au long de la carrière. Le Comité finalise actuellement un tableau comparatif et un relevé des bonnes pratiques.

L'axe de travail n°3 se focalisait sur la situation professionnelle des chercheurs et des chercheuses. Le Comité a organisé, en 2017, un séminaire sur le *mentoring* et a organisé, en 2018, une «rencontre-témoignages» sur la carrière des jeunes chercheuses.

L'axe de travail n°4 avait pour thématique «Genre et politiques d'enseignement et de formation». Dans ce cadre, le Comité a établi une liste des formations sur le genre organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles, un état des lieux de la composition genrée des différents organes de l'ARES, ou encore a rendu un avis sur l'avant-projet de décret relatif à la formation initiale des enseignants. Les mesures proposées par le Comité ont été prises en considération.

L'axe de travail n°5 était lié à la reconnaissance des femmes dans la recherche et aux résultats des recherches portant sur le genre. Le Comité a organisé une réunion rassemblant tous les services de presse des universités, ainsi que l'Association des journalistes professionnels (AJP). L'objectif était d'examiner comment renforcer la visibilité des femmes scientifiques dans la presse. Une analyse statistique des prix attribués aux femmes a récemment été créée.

La présidence du Comité a changé récemment et un nouveau programme de travail pour

2019-2020 est en cours d'élaboration. Les différents axes de travail évolueront et de nouveaux axes devraient voir le jour, notamment, un axe relatif au *gender budgeting* qui s'inscrit dans la continuité du travail mené par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il prévoit des actions de sensibilisation destinées aux établissements, l'organisation de formations ou encore l'élaboration d'un guide pratique.

La première année du master en études de genre fut un succès, tant pour les participants que pour les professeurs. Je retiens deux points intéressants: la nette augmentation du nombre d'étudiants étrangers cette année – preuve que ce master récemment créé a déjà acquis une visibilité internationale – et l'excellente décision prise par les responsables du master de diffuser vers un public le plus large possible les mémoires et les connaissances acquises dans les études de genre. À ce jour, nous comptabilisons une cinquantaine d'inscriptions officielles pour la nouvelle année académique, auxquelles s'ajouteront des inscriptions en voie de finalisation.

À nouveau, il s'agit d'un franc succès pour un master spécialisé. Le 19 octobre prochain, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aura lieu la cérémonie de remise des diplômes de la première promotion, baptisée «Promotion Françoise Collin». Si des membres de cette commission souhaitent en savoir un peu plus ce master et rencontrer celles et ceux qui l'ont vécu de l'intérieur, je les invite chaleureusement à assister à cette cérémonie.

Enfin, en dehors du Comité femmes et sciences ou du master en études de genre, de nombreuses mesures ont été prises depuis le début de la législature afin d'encourager les femmes à poursuivre une carrière académique. La plus importante de ces mesures est sans aucun doute la pérennisation récente du financement des personnes de contact pour les questions de genre au sein des universités et du Fonds de la recherche scientifique (FRS-FNRS). Grâce à ces personnes, nous disposons à présent de données chiffrées concernant les femmes et les hommes, d'un relevé des bonnes pratiques et de plans d'action pour les universités afin de lutter contre ce «plafond de verre».

M. Jamal Ikazban (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre invitation à la cérémonie du 19 octobre. Un travail important a effectivement été réalisé. Espérons que les bonnes pratiques soient étendues à l'ensemble des universités pour lutter efficacement contre ce «plafond de verre».

1.3 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Octroi d'une subvention à la RTBF pour l'organisation de la quatrième édition des «D6bels Music Awards»»

M. Fabian Culot (MR). – À l'ordre du jour de la séance du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 26 septembre dernier figurait un point relatif à l'octroi d'une subvention à la RTBF pour l'organisation de la quatrième édition des «D6bels Music Awards».

Monsieur le Ministre, quel est le montant de cette subvention? A-t-elle été approuvée par le gouvernement? Quand aura lieu la quatrième édition des «D6bels Music Awards»? Quand aura par ailleurs lieu la prochaine édition des Octaves de la Musique? L'année dernière, j'étais intervenu sur la juxtaposition de ces deux manifestations. Avez-vous des indications sur le nombre de personnes qui visionnent les «D6bels Music Awards» et les Octaves de la Musique?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Lors de la séance du 26 septembre, le gouvernement a validé l'octroi d'une subvention de 50 000 euros à la RTBF afin de la soutenir dans l'organisation des prochains «D6bels Music Awards». Cet événement a su trouver sa place dans l'écosystème audiovisuel en ce sens qu'il promeut et récompense les auteurs, les compositeurs, les artistes-interprètes ou les producteurs musicaux dont l'œuvre ou l'activité contribue à la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Lors de sa diffusion en janvier 2018 sur La Deux, le programme a atteint une audience moyenne de 113 002 téléspectateurs pour un total cumulé de 230 158 personnes ayant au moins regardé la cérémonie pendant 15 minutes. Ces audiences ont représenté une part de marché de 10,3 %. Concernant les chiffres en différé, l'audience de la cérémonie a atteint 28 287 téléspectateurs. Ces chiffres sont plus que positifs; nous devons y ajouter ceux obtenus en «cross média».

En effet, les «D6bels Music Awards» visent tant à valoriser les artistes émergents de la Fédération Wallonie-Bruxelles à des heures de grande audience qu'à les promouvoir par le biais des nouveaux médias et les réseaux sociaux. C'est une véritable stratégie à 360 degrés. Ainsi, sur internet, la cérémonie a été regardée en direct par 2 415 personnes; en différé, elles étaient 9 134. Enfin, sur les réseaux sociaux, le top 10 des vidéos et extraits de la cérémonie cumule 222 349 visions. Le principal résultat de ces stratégies est une augmentation de la visibilité de l'événement

auprès des 15-54 ans.

La prochaine édition des «*D6bels Music Awards*» est prévue le 25 janvier 2019. Nous verrons si les chiffres d'audience cumulés sur tous les formats se confirment. S'agissant des Octaves de la Musique, la prochaine édition aura lieu en mai 219; la date n'a pas encore été déterminée. Les organisateurs ne savent malheureusement pas nous donner des chiffres d'audience.

1.4 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «160 000 euros octroyés à l'ASBL Creative Wallonia Engine»

M. Fabian Culot (MR). – Lors de sa séance du 19 septembre dernier, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'octroyer à l'ASBL *Creative Wallonia Engine* une subvention de 160 000 euros consacrée à la mise sur pied d'un programme de formation consacré aux nouveaux médias pour l'année 2018.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me donner plus d'informations sur cette ASBL? Qui la compose et quel est son champ de compétence exact? Ses actions s'articulent-elles avec d'autres actions de *Creative Wallonia*? En quoi consiste le programme de formation mentionné? Quand et comment sera-t-il mis en place?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – L'ASBL *Creative Wallonia Engine* est le bras armé de *Creative Wallonia*. À mon grand regret, elle ne fait plus partie des priorités du gouvernement wallon depuis le 26 juillet 2017. Or, si le groupe Sonaca est en mesure de construire un avion, c'est bien grâce à l'initiative de *Creative Wallonia Engine*. Je vous invite donc à rencontrer les responsables et à les convaincre de la pertinence de cette structure.

Creative Wallonia Engine est une ASBL dont le siège social se situe rue Émile Francqui 6/1 à 1435 Mont-Saint-Guibert. L'association a pour but de promouvoir l'économie créative et la transformation du territoire grâce à la valorisation de la créativité et de l'innovation ouverte. Elle met en œuvre différents types d'initiatives et de programmes d'accompagnement permettant de développer et d'accélérer l'innovation et les capacités liées. Ces initiatives sont menées au bénéfice de porteurs de projet issus de différents horizons: jeunes entreprises, petites et moyennes entreprises (PME), industries, grandes organisations ou toute entité désireuse de faire évoluer ses pratiques d'innovation.

En 2017 et 2018, *Creative Wallonia Engine* a mis son expertise au service de la RTBF et des télévisions locales par le biais de la méthode «*Lean*», adaptée à la gestion de projets agiles. Les équipes porteuses de projets ont eu l'occasion de renouveler leurs pratiques et de faire naître de nouvelles offres destinées aux téléspectateurs.

Dans une démarche de laboratoire, l'association crée, capte, avalise et diffuse les outils et méthodes de ses programmes. Ces méthodes sont partagées et mises à la disposition de tous les partenaires pour la réalisation de leurs enjeux capitaux. Dans la poursuite de son objet social, l'association veille à ce que les projets lancés et soutenus s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de responsabilité sociétale de l'innovation.

L'association observe les tendances internationales en assurant une veille stratégique et technologique et en nouant des coopérations et alliances opportunes. L'ASBL dispose de huit membres du personnel pour déployer ses programmes d'accompagnement. Elle s'entoure d'experts venant de secteurs spécifiques et liés directement aux organisations bénéficiant d'un accompagnement. L'ASBL est administrée par un conseil d'administration composé de huit membres venant d'horizons variés: animation économique, expertise académique, expertise médiatique et entrepreneuriat.

Quant à l'articulation avec le programme *Creative Wallonia Engine* que j'avais mise en place depuis 2010, sachez que le programme n'existe plus en tant que tel à la suite d'une décision du gouvernement wallon et d'une proposition du ministre Jeholet. Il n'a pas été jugé utile de poursuivre cette forte dynamique de création de projets innovants permettant de reconquérir le potentiel créatif des Wallonnes et des Wallons. Dès lors, l'ASBL *Creative Wallonia Engine* poursuit son développement en tant que centre de ressources méthodologiques au bénéfice d'acteurs et de projets innovants. Elle met en place des programmes d'accompagnement intensifs et des formations exploitant avec un maximum d'efficacité des méthodes d'innovation «agiles». Dans ce contexte, l'association propose depuis deux ans des programmes dans divers secteurs, dont les médias. Elle a identifié une possibilité de concevoir ce programme de formation. J'ai donc proposé au gouvernement de soutenir l'association qui a observé le secteur des médias et identifié des besoins d'outils mis à jour pour favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat. Je rappelle que le programme *Creative Wallonia* a été un des deux seuls à obtenir le label de la Commission européenne. Manifestement, ce label n'a pas suffi à convaincre le gouvernement wallon.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les réponses que vous donnez en votre qualité tant de ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles que de député de

l'opposition de la Région wallonne.

Ces réponses peuvent servir de questions parlementaires à Namur. Je vous invite à les communiquer aux parlementaires de votre parti, à moins que je ne les relaie moi-même, en toute objectivité bien sûr. J'imagine qu'un député socialiste, en amendant quelques mots, pourrait répercuter votre réponse auprès du ministre concerné.

1.5 Question de M. Fabian Culot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Application du "cordon sanitaire médiatique" dans le cadre des élections communales»

M. Fabian Culot (MR). – L'application du «cordon sanitaire» dans le cadre des élections communales pose un certain nombre de questions et révèle des pratiques qui varient d'un service médiatique à un autre. L'indépendance éditoriale est évidemment primordiale, mais il est légitime de s'interroger quant à son application et à l'apparition de pratiques différentes, notamment au regard de l'appréciation de ce que sont un parti ou un discours liberticide ou extrémiste.

Je ne nourris aucune amitié particulière envers un quelconque parti extrémiste. Je remarque néanmoins que, s'agissant du Parti populaire, Canal C met en avant l'interdiction de promouvoir le discours de partis liberticides imposée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et n'invite donc pas les représentants de ce parti sur son antenne. BX1 en a fait de même. Cette interdiction n'est cependant pas appliquée de la même manière par RTC, à Liège, par Télé MB ou encore par RTL. En parallèle, il me semble qu'il n'existe aucun «cordon sanitaire» en ce qui concerne les partis d'extrême gauche.

Je souhaite évidemment un débat constructif sur la question; j'ai d'ailleurs déposé une proposition de résolution relative aux partis d'extrême gauche. Monsieur le Ministre, je voulais simplement connaître votre interprétation du «cordon sanitaire médiatique». Existe-t-il une réflexion quant à une position commune vis-à-vis de cette question, que ce soit au niveau du gouvernement ou à un autre, par exemple au sein du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)? Ce serait bien entendu un peu tard pour les élections communales actuelles, mais d'autres scrutins nous attendent.

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – J'avoue être surpris d'être interrogé sur ce sujet. Je suis ministre des Médias et non ministre de l'Information: ce n'est pas mon rôle de me prononcer sur la visibilité médiatique des représen-

tants politiques du pays. Cette question va bien au-delà de mes compétences: il ne m'appartient pas de réagir sur des opinions émises par des membres de partis non représentés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme vous vous en doutez, j'évite donc de me prononcer sur le cas particulier que vous pointez ici.

À l'inverse, je pourrais me dire surpris par le fait que vous ne vous étonniez pas de certains propos qui sont proférés par l'une ou l'autre personnalité politique dans les différents médias de notre Communauté et qui, pour reprendre votre expression, «reposent en permanence sur la migration, la confusion entre immigration, islam, délinquance et terrorisme».

De manière générale, il ne m'appartient pas d'interpréter le dispositif du «cordon sanitaire médiatique». Il s'agit d'un outil juridique et légal et non d'une question d'interprétation politique ou philosophique. La couverture médiatique des campagnes électorales doit se faire dans le respect du cadre juridique existant, notamment du règlement du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale, tel qu'approuvé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la perspective des élections communales. Vu le rôle important joué par les médias, ce règlement constitue un outil essentiel et il n'est pas inutile de le rappeler dans le cadre de l'actuelle campagne.

Je rappelle que le CSA recueille les dispositifs électoraux adoptés par les éditeurs et en assure, le cas échéant, la publicité sur son site. Il a pour mission de donner une information sur le règlement adopté par son collège d'avis. Le collège d'autorisation et de contrôle du CSA exerce également une mission de contrôle et il a le pouvoir de sanctionner des éditeurs de services en cas d'infraction aux lois, décrets et règlements en matière d'audiovisuel.

La question du «cordon sanitaire médiatique» reste une préoccupation importante des éditeurs. Pendant la période électorale, ils ne peuvent pas donner un accès direct à leurs services aux partis qui sont non démocratiques, qui prônent des doctrines ou messages incitant à la discrimination, à la haine ou à la violence ou qui nient toute forme de génocide.

Pendant la période électorale, cette obligation est légale au-delà des considérations et des clivages politiques. Tout parti extrémiste est concerné par le «cordon sanitaire médiatique» dès lors qu'il promet un régime liberticide». Dans ce cadre, aucune position commune des médias et aucune liste n'existent concernant les partis considérés comme liberticides. Le CSA confirme que certains cas sont parfois difficiles à trancher, car le règlement électoral ne se veut pas intrusif dans la liberté rédactionnelle.

Dans une optique de corégulation, ce cadre fixe des objectifs de moyens plus que de résultats.

Il appartient aux éditeurs d'inscrire dans leur dispositif la manière avec laquelle ils comptent satisfaire les différentes exigences du règlement, et ce, dans le respect de leur liberté éditoriale. Ainsi, les éditeurs prennent toujours la responsabilité d'accepter ou de refuser de donner la parole en direct à un parti sur la base de critères objectifs d'accès des partis politiques non représentés au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tout au long des précédentes périodes électorales, le CSA n'a observé aucune infraction au règlement lors de ses monitorages et nous suivrons également son avis pour cette campagne.

M. Fabian Culot (MR). – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas obligé de commencer chacune de vos réponses en me disant que les autres gouvernements du pays sont mauvais. Je sais ce que vous en pensez!

Après avoir indiqué que vous ne compreniez pas le sens de ma question, vous avez quand même apporté des éléments intéressants en rappelant l'existence d'un règlement adopté par le CSA et approuvé par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le gouvernement n'est donc pas indifférent à la question et sans compétence par rapport à celle-ci. Ne vous étonnez dès lors pas de ma question orale!

Je peux entendre que l'application du règlement relève de la préoccupation des éditeurs, qu'il existe des critères objectifs et une liberté éditoriale. Le problème réside dans le fait que ces critères objectifs sont appliqués différemment par les télévisions locales. Comment expliquer à un électeur téléspectateur qu'un propos est jugé extrémiste par la télévision locale d'une région donnée et non par celle de la région voisine?

Il y a là matière à réflexion, d'abord et avant tout au sein du CSA, mais aussi au gouvernement ou pour le ministre des Médias. En tant qu'élus de partis démocratiques, non suspectés d'extrémisme, nous avons le droit de nous interroger. Ne faut-il pas préciser l'application du «cordon sanitaire» dans le règlement du CSA? Ne faut-il pas rencontrer le CSA et envisager une autre application de ce règlement, envoyer des recommandations en vue d'une application plus uniforme?

Cette question est grave, car elle peut nuire à la lutte contre les partis extrémistes. Un parti extrémiste l'est partout, pas seulement dans une région! Le programme d'un tel parti est par ailleurs peu décliné au niveau local et provient d'une source souvent commune à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.6 *Question de M. Christos Doulkeridis à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Conséquences du DAB+ sur les radios locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles»*

M. Christos Doulkeridis (Ecolo). – Monsieur le Ministre, dans votre interview au journal «*Le Soir*» du 30 septembre dernier, intitulée «*900 000 euros pour aider les radios locales*», vous disiez que tous les frais de migration vers la radio numérique seraient couverts par la Fédération Wallonie-Bruxelles, excepté les frais d'exploitation du réseau. D'après vous, ce montant devrait permettre de couvrir les infrastructures collectives – c'est-à-dire les réseaux d'émetteurs – et les infrastructures individuelles, soit l'adaptation du matériel des radios. Vous disiez également avoir insisté auprès de la RTBF pour qu'elle libère une couche de fréquences supplémentaire et la mette à la disposition des radios locales dans le but d'améliorer leur couverture. En apparence, tout cela est positif. Néanmoins, il semblerait que deux problèmes subsistent.

Tout d'abord, pour pouvoir émettre leurs programmes, les radios locales devront acheter un nouvel émetteur. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est engagé à financer les radios à hauteur de 912 000 euros et le coût des nouveaux émetteurs serait estimé à 12 600 euros par émetteur. C'est là que le bât blesse. D'une part, des tests ont été effectués ces derniers mois et démontrent que les coûts du matériel s'élèveraient en réalité à 40 000 euros par émetteur. En ville, investir 40 000 euros pour une meilleure qualité d'émission peut se justifier, car un seul émetteur peut héberger jusqu'à douze chaînes différentes. En revanche, dans les zones reculées, ce prix semble excessif pour une seule radio écoutée par une poignée d'habitants. D'autre part, il y a aussi les coûts cachés pour les radios: l'électricité, le loyer de l'endroit où est posé l'émetteur, etc.

Par ailleurs, un rapport contenant tous les détails du coût matériel réel de la migration vers le DAB+ vous a été livré en février dernier. Comment y avez-vous réagi? Vous n'avez visiblement pas tenu compte des éléments de ce rapport dans le calcul du montant qui sera libéré par la Fédération Wallonie-Bruxelles. En effet, le montant annoncé de 912 000 euros semble insuffisant pour faciliter cette migration vers le DAB+.

Dans votre interview au journal «*Le Soir*», vous disiez vouloir couvrir tous les frais matériels de la migration vers la radio numérique. Avez-vous pris des mesures afin d'augmenter l'aide financière de la Fédération Wallonie-Bruxelles aux radios locales et faire en sorte que tous leurs

frais matériels soient réellement couverts? Si ce n'est pas le cas, ce sera un vrai coup dur pour au moins 8 de ces 72 radios dont la survie est menacée par les coûts financiers de la migration. Ce sera aussi, *a fortiori*, un coup dur pour le pluralisme. Avez-vous organisé une concertation avec les radios locales à ce sujet?

Par ailleurs, à ma connaissance, les arrêtés d'architecture de la bande FM et DAB+ n'ont pas encore été approuvés par votre gouvernement. Votre partenaire de majorité veut rééquilibrer le rapport entre la RTBF et les radios privées sur la bande FM au bénéfice de ces dernières. Y a-t-il eu des avancées dans les discussions? Pouvez-vous faire le point à ce sujet?

M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – J'ai confirmé à la presse que les frais de migration vers le DAB+ pour les radios indépendantes seraient intégralement pris en charge. Les coûts de l'architecture numérique locale sont effectivement estimés à 912 000 euros. Avant de tenter d'expliquer le dossier, je précise que l'annonce de cette estimation n'a été contestée par aucun des membres de l'ASBL. Sachez que je n'ai pas inventé ce chiffre: je n'ai pas l'habitude de faire des annonces par pure démagogie. Cette estimation a été réalisée à la suite d'un test que j'ai intégralement financé. Celui-ci visait à évaluer l'impact de la transition numérique pour les radios indépendantes. L'ASBL a pu bénéficier du savoir-faire et des connaissances techniques des équipes de la RTBF. Cet appui s'est révélé particulièrement pertinent dans le choix du matériel, l'établissement d'un cahier des charges et la mise en œuvre concrète des différentes phases de test.

Compte tenu des enjeux liés à la réussite de cette transition numérique pour les radios locales, je ne comptais pas prendre de décision à la légère. Depuis la réunion du 12 mai 2016, organisée dans le but d'informer au mieux les radios locales, j'ai tenu à prendre des mesures afin de répondre aux nombreuses incertitudes concernant l'application de la technologie du DAB+: la réalisation de tests d'abord, la libération d'un bloc communautaire initialement réservé pour améliorer la couverture des radios indépendantes ensuite et, enfin, la prise en charge des coûts des infrastructures. Il serait intéressant de connaître les chiffres avancés par vos informateurs, car soit vous avez été induit en erreur, soit les informations diffusées étaient fausses.

En effet, grâce au test, il a été constaté que la création d'un multiplex avec émetteur, potentiellement occupé par une seule radio ou un faible nombre de radios locales, serait difficilement viable sur le plan économique en raison de ses coûts de fonctionnement. Il importe effectivement de garantir que les multiplex soient occupés le plus complètement possible en accroissant leur zone de couverture. Cela permettra d'englober

davantage de radios, de concentrer celles-ci sur un nombre plus restreint, mais géographiquement plus grand de multiplex et, ainsi, de toucher une audience potentielle plus importante qu'à l'heure actuelle. Ces données sont un peu techniques, mais il me paraît important de répondre à vos informateurs.

La solution est d'utiliser des *Single Frequency Networks* (SFN) ou des *Multiple Frequency Networks* (MFN), c'est-à-dire plusieurs émetteurs par multiplex qui diffusent le même programme et non plus un émetteur par multiplex. Ainsi, le montant annoncé couvre les coûts de douze multiplex avec une puissance augmentée. Il convient de préciser qu'en vue de la réalisation des tests du matériel, RMI+ a acquis trois émetteurs à 15 000 euros, trois fils et trois antennes notamment. Ces derniers pourraient être réutilisés, par exemple pour l'installation d'un multiplex à Liège, ce qui permettrait de minimiser l'intervention financière du gouvernement.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, il faudra évaluer la situation et les difficultés rencontrées, mais je reste disposé à faire un geste. En revanche, selon moi – et vous partagez certainement cet avis –, le rôle des pouvoirs publics n'est pas de supporter à 100 % le fonctionnement de quelque structure que ce soit. Il faut d'ailleurs être attentif à l'application des règles relatives aux aides d'État. Pour le reste, les arrêtés d'architecture qui ont reçu un avis favorable du collège d'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) ne sont pas à l'ordre du jour du gouvernement, car ils sont soumis actuellement à l'Inspection des finances.

M. Christos Doukeridis (Ecolo). – Je vous remercie pour ces précisions et j'aimerais revenir sur différents éléments. Tout d'abord, vous évaluez le montant à 900 000 euros et établissez votre budget à partir de cette évaluation. Je note néanmoins que votre volonté est plutôt de couvrir l'ensemble des frais que le montant précis qui pourra, le cas échéant, être réévalué si les chiffres ne coïncidaient pas.

Vous précisez ensuite qu'à l'heure actuelle, il ne faut pas comparer la portée des émetteurs dans la mesure où, pour des raisons probablement techniques, celle-ci peut être accrue et permettre à plusieurs radios, situées à des distances différentes, d'occuper un même émetteur. Or, cela permettrait de réduire les coûts. Dès lors, nous nous montrerons attentifs à la concrétisation de ces opérations dont le coût réel et l'efficacité nous apparaîtront ultérieurement.

2 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de M. François Desquesnes à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président du gouvernement et ministre

de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias, intitulée «Direction de la Haute École Lucia de Brouckère», est reportée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et inter-

pellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 10h20.